

Gouvernement économique européen

Papier franco-allemand

L'Europe a fait la preuve au cours des derniers mois de son attachement indéfectible à la stabilité, l'unité et l'intégrité de la zone euro.

En même temps que nous avons élaboré un dispositif assurant la stabilité financière de la zone euro, nous nous sommes aussi engagés à assurer un gouvernement économique européen effectif, fondé sur les enseignements que nous avons tirés de la grave crise à laquelle nous avons été confrontés, conformément à l'accord entre le Président de la République et la Chancelière allemande le 14 juin 2010 à Berlin.

Nous avons la détermination et la responsabilité d'agir et de faire des propositions précises et spécifiques pour que notre engagement se concrétise en actions et en changements opérationnels et crédibles dans la conduite de nos politiques économiques. Il importe que nous avancions vite, de manière pragmatique et en exploitant toutes les possibilités offertes par les traités existants, afin de cimenter la stabilité financière de notre Union, au service de l'efficacité et de l'emploi. Dans ce contexte, la France et l'Allemagne sont unies dans la volonté de proposer à l'Europe les moyens de ses ambitions.

L'existence d'une monnaie unique ne peut se concevoir que dans le cadre d'une coordination accrue des politiques économiques. Les différents instruments de coordination et de surveillance que sont les programmes de stabilité et les grandes orientations de politique économique, complétés par les revues de compétitivité et les analyses sur la stabilité financière, doivent être mieux articulés tout en restant formellement distincts. Avec la stratégie Europe 2020, ils doivent constituer **le socle d'une véritable stratégie économique européenne de croissance et d'emploi**.

Les propositions de la Commission européenne vont globalement dans le bon sens. Le Conseil européen du 17 juin a validé les orientations issues des travaux du groupe présentées par le président van Rompuy. Sur cette base, la France et l'Allemagne entendent faire ici des propositions concrètes et opérationnelles. Il importe en effet de réaliser des avancées majeures s'agissant tant du volet préventif (1) que du volet correctif (2) du Pacte de stabilité et de croissance. Forts de notre expérience, il nous faut également élaborer un cadre crédible pour la résolution des crises.

1. Renforcement de la surveillance budgétaire multilatérale en vue d'une meilleure articulation entre les procédures budgétaires nationales et le Pacte de stabilité et de croissance.

- **Les politiques économiques devraient être mieux coordonnées en amont, sans pour autant empiéter sur les compétences budgétaires des parlements nationaux.**
 - **Il convient de mettre en place un « semestre européen »** visant à améliorer la coordination européenne, sans pour autant empiéter sur les compétences budgétaires des parlements nationaux, qui resteront les principaux acteurs de l'élaboration et du contrôle des budgets nationaux. Le calendrier devrait être suffisamment souple pour tenir compte des procédures budgétaires nationales.
- Les Etats membres devraient adopter des règles de droit interne qui **formalisent la trajectoire de rétablissement des finances publiques et fixent des objectifs budgétaires** cohérents avec les objectifs de moyen terme du Pacte de stabilité et de croissance.
- **Il faudrait attacher une importance bien plus grande au niveau et à l'évolution de la dette ainsi qu'à la viabilité globale** de la surveillance budgétaire. Ainsi, l'évolution souhaitable de la réduction de la dette pourrait être présentée comme une fonction croissante de l'éloignement par rapport au seuil de 60 % : dans le cas des pays très endettés, il s'agirait de déployer un effort supplémentaire de réduction de la dette, tel que prévu lors de la détermination des objectifs budgétaires de moyen terme.
- **La surveillance devrait être élargie aux divergences de compétitivité, aux réformes structurelles et à la dette privée, ainsi qu'à la stabilité financière.**
 - Doter l'UE d'un **mécanisme effectif de surveillance de la compétitivité**, reposant sur un ensemble d'indicateurs objectifs permettant un suivi précis de l'évolution de la compétitivité et de la dette privée. Il s'agit de détecter au plus tôt les évolutions non viables présentant un risque systémique, et de prendre les mesures nécessaires pour le surmonter. Plus précisément, nous devons être

capables d'identifier et de faire face à la situation dans laquelle les Etats membres seraient engagés dans des stratégies macroéconomiques non viables, et tout particulièrement ceux qui sont peu compétitifs et finissent par mettre en danger le bon fonctionnement de l'union monétaire. Il nous faut également nous donner les moyens d'émettre des recommandations claires et contraignantes.

- S'appuyer sur les analyses du futur **Conseil européen des risques systémiques**, chargé de la surveillance de la stabilité financière.
- S'appuyer sur les analyses d'un groupe d'experts indépendants *ad hoc*.
- Prendre plus explicitement en compte les engagements implicites (y compris les réformes structurelles telles que les réformes des retraites ou du système de santé) lors de l'évaluation de la soutenabilité globale des finances publiques d'un Etat membre.
- **Le pouvoir d'avertissement et de recommandation** devrait être étendu en cas de non-respect des grandes orientations de politique économique ou de risques graves pour le bon fonctionnement de l'UEM prévu à l'article 121.4 du traité. Il serait précédé d'une discussion en amont au sein du Conseil.
- **Nous pourrions œuvrer à une plus grande transparence des comptes et des statistiques et les soumettre à un contrôle plus efficace**, en approuvant les propositions de la Commission relatives au renforcement des pouvoirs d'enquête d'Eurostat, de sorte que tous les offices de statistiques respectent les normes professionnelles d'indépendance.
- Les programmes de stabilité des membres de la zone euro pourraient être soumis à un examen plus rigoureux.

2. Mise en œuvre efficace de la surveillance économique par le biais de sanctions appropriées

- Il nous faut renforcer la crédibilité de la surveillance budgétaire de l'UE par une application des sanctions fondée sur des règles. Les sanctions devront être

rapidement imposées aux Etats membres qui enfreignent le Pacte de stabilité et de croissance dans ses volets préventif et correctif.

- Pour les Etats membres de la zone euro, un dépôt portant intérêt devrait être imposé à titre provisoire aux pays dont les progrès en matière d'assainissement budgétaire ne suffisent pas à atteindre les objectifs de moyen terme.
- Le budget de l'UE pourrait servir de levier complémentaire pour assurer la conformité avec les principales conditions macroéconomiques posées par le PSC. Les sanctions devraient clairement distinguer les fonds attribués aux budgets nationaux et ceux qui résultent d'un droit individuel conféré par la législation européenne. Les sanctions devaient être proportionnelles à la gravité de l'infraction aux dispositions du PSC et être en lien avec la politique de cohésion (fonds structurels et régionaux).
- La procédure pour déficit excessif, voire l'introduction de sanctions à l'encontre des pays faisant régulièrement l'objet de cette procédure, devrait être accélérée.
- **Des sanctions politiques telles que la suspension des droits de vote devraient être imposées aux Etats membres qui enfreignent de manière grave et/ou répétée les engagements communs.** Le fondement juridique de ces sanctions doit faire l'objet d'une étude minutieuse. Ce mécanisme devrait être inclus dans toute révision du Traité susceptible d'être acceptée à l'avenir.
- Dans l'immédiat, une alternative politique, sans contrainte juridique, pourrait prendre la forme d'un accord **politique** permettant aux Etats membres de la zone euro soit d'exclure de certains votes ou délibérations un Etat membre qui se trouve dans la situation décrite plus haut, soit de prendre un engagement politique afin de neutraliser l'effet du vote de ce membre.

3. A moyen terme, mettre en place un cadre crédible pour la résolution des crises respectant la compétence budgétaire de chaque Etat membre.

Il importe que le cadre de résolution soit à l'abri de tout aléa moral. C'est pourquoi il nous faut améliorer les incitations données aux pays pour qu'ils mettent en œuvre des politiques

budgétaires solides et aux acteurs des marchés financiers pour qu'ils prêtent de façon responsable.

*

Le renforcement du gouvernement économique est une nécessité impérieuse. Il doit s'accompagner d'une **stratégie économique européenne cohérente et ambitieuse qui favorise une croissance forte, durable et créatrice d'emplois.**